

FICHE FORMATION

DEVENIR PRESTATAIRE SUR LA THEMATIQUE EEE (Espèces

exotiques envahissantes)

DATES ET LIEUX

 Retrouvez les dates sur notre site internet : www.fredon.fr/aura/formations

DURÉE

• 1 jour (7 heures)

DÉLAI D'ACCES

• Entre 6 mois et 15 jours

TARIFS 2023 ET DISPOSI-TION FINANCIÈRE

- 230 euros net de taxes
- Formation de l'offre régionale OCAPIAT 2022-2023

NOMBRE DE STAGIAIRES

• 8 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

 Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter notre interlocuteur handicap Virginie GAUTHIER au 06 08 23 09 71

FORMATEURS

Frédéric CARAY, Emilie MAURON, Yannick CARIOU

CONTACT ADMINISTRATIF

BOYRIVENT Stéphanie 04 37 43 40 70

formation@fredon-aura.fr

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux et connaître la réglementation concernant les EEE
- Identifier et savoir reconnaître les EEE les plus problématiques d'AURA pour la santé et l'environnement
- Adapter et mettre en œuvre des méthodes de gestion et de lutte contre les EEE les plus problématiques d'AURA
- Gérer les déchets issus de la lutte

PUBLIC CIBLE

Paysagiste, entrepreneur du paysage, salarié des entreprises du paysage, jardinier

PRÉREQUIS

• Pas de prérequis

CONTENU DE LA FORMATION

Pour chaque espèce envahissante prioritaire d'AURA (Liste des espèces prioritaires traitées : ambroisie, renouées asiatiques, robinier faux acacia, ailante, jussie, frelon asiatique, processionnaire du pin/du chêne, ragondins, rats musqués, campagnols ; Espèces émergentes : berce du Caucase, datura stramoine)

- Cadre stratégique et réglementaire concernant la lutte contre les espèces envahissantes et la réglementation applicable
- Identification, cycle de vie et conditions de propagation,
- Enjeu environnemental, sanitaire, économique
- Méthodes de gestion préventive et de lutte (coût, organisation du chantier, outils, surveillance, ...)

La gestion des déchets issus de la lutte

Les certifications et agréments nécessaires pour l'application des produits phytosanitaires ou biocides

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé / diaporama ; Etude de cas ; Observation de plants ou d'échantillons d'EEE ; Visite de terrain et observations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Autoévaluation, Certificat de réalisation

FREDON Auvergne-Rhône-Alpes 2 allée du Lazio 69800 SAINT PRIEST

tél: 04 37 43 40 70 - formation@fredon-aura.fr - www.fredon.fr/aura/

Date de mise à jour : 13/06/2023



BULLETIN D'INSCRIPTION

DEVENIR PRESTATAIRE SUR LA THEMATIQUE EEE (Espèces

exotiques envahissantes)

Le stagiaire:	
Nom: Prénom:	
Date de naissance : Lieu de naissance (ville et	département) :
Email du stagiaire:	
☐ Inscription dans le cadre d'un mandat d'élu de collectivité territo	riale (lequel) :
Employeur : Entreprise, Collectivité ou Raison sociale :	
Adresse:	
Code postal : Ville :	
Téléphone : Mail (personne à contacter) : .	
N° SIRET :	
Indiquez la session à laquelle vous souhaitez vous inscrire :	
Date: Lieu:	
Financement de la formation :	
☐ Par le stagiaire / l'employeur ☐ Par	VIVEA (suivant les droits restants)
☐ Par un OPCO (Organisme de Compétences), lequel :	
Date: Signature:	

Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants, FREDON AURA se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session. Dans ce cas, vous serez prévenu au plus tard une semaine avant la date initiale prévue. Retrouvez nos conditions générales de vente sur notre site internet www.fredon.fr/aura/formations

Si vous êtes en situation de handicap merci de contacter notre référente handicap Virginie GAUTHIER au 06 08 23 09 71